LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

INSTITUT NATIONAL
DES LANGUES
LUXEMBOURG

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

EXAMENS

Base légale : Règlement ministériel du 01 février 2022 portant fixation les droits d'inscription et déterminant le calendrier des épreuves des examens et tests certifiant la compétence de communication en langues organisés par l'Institut national des langues Luxembourg (notamment son article 17)

Nom et Prénom :	
Adresse :	
Code postal et localité :	
Examen / Langue :	
Matricule (sécurité sociale luxembourgeoise) :	
Numéro d'inscription :	
Nom et prénom du titulaire de compte :	
Numéro du compte / IBAN :	
Institution financière :	
Montant à rembourser :	€

MOTIF DE REMBOURSEMENT :

Candidat refusé à l'examen	
Désistement inscription (70%)	
Trop payé / Payé en double	
Changement de niveau d'examen	
Réfugié	
Autre motif	

Date : _____ Signature : _____

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MINISTERIELL DU 01 FÉVRIER 2022
Conditions de remboursement

Chapitre XI : Conditions de remboursement
Art. 17. En cas de désistement, les droits d'inscription peuvent donner lieu à remboursement à hauteur de 70% du montant fixé. Le candidat adresse une demande écrite et motivée, avec, le cas échéant, pièces justificatives à l'appui, à la direction de l'Institut national des langues, avant l'expiration de la date limite d'inscription, le cachet de la poste faisant foi.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DE L'INLL !

Demande accordée le : _____ ➔ Montant remboursé : _____ €

Demande refusée le : _____ ➔ Motif : _____

Date : _____ Signature du responsable : _____